

1) Information sur la grippe A H1 N1

- ☛ La grippe A H1 N1 est une grippe saisonnière qui se transmet par contact.
 - ☛ La Municipalité a mis en place un plan de continuité des services. Des mesures ont été prises.
 - ☛ Dans les écoles, du savon, du gel hydro alcoolique et des essuie-mains adaptés ont été distribués.
 - ☛ L'ensemble des agents municipaux a obtenu du matériel à usage préventif. 40000 masques ont été commandés et sont à la disposition des agents de la ville.
- Un recensement des postes indispensables pour assurer la continuité des services vitaux de la ville a été effectué.
- ☛ Une cellule de veille a été mise en place par le Maire et se tient chaque semaine.
 - ☛ La Coordinatrice des ateliers « Santé Ville » a rencontré l'ensemble des agents afin de les informer des précautions à prendre dans les postes de travail.
 - ☛ Les médecins ne sont pas tenus de déclarer les cas de grippe A auprès de la DDASS mais les enseignants ont l'obligation de le faire.
 - ☛ Le nombre de cas déclaré sur la commune est très faible.
 - ☛ Une campagne de vaccination se met en place et prochainement, une invitation sera envoyée à chaque habitant qui demeurera libre d'y répondre ou non.
 - ☛ Le Centre de vaccination pour les Beauvillérois se tiendra à Sarcelles.

2) Route Départementale 316/Point sur les travaux

- ☛ L'avancement des travaux se déroule dans de bonnes conditions.
- ☛ Des habitants s'interrogent sur les problèmes de stationnement et proposent de mettre en place des feux tricolores qui détectent la présence des voitures ainsi que des boutons à l'attention des piétons.
- ☛ Les habitants sont mécontents car ils n'auraient toujours pas obtenu de réponse depuis 7 mois au sujet de l'éclairage.
- ☛ L'état de la rue de Paris a été déploré. Des habitants souhaitent qu'une demande soit réalisée auprès de Val de France afin de combler les trous.
- ☛ Des modifications vont être apportées concernant la RD316. La contre-allée va disparaître. L'entrée et la sortie du Centre Médical ont été inversées pour faciliter l'accès. Le carrefour quant à lui, connaît peu de modification ?
- ☛ La Ville fait tout son possible pour obtenir un passage piéton.

☛ Certains participants ont évoqué la création d'un rond-point mais il a été répondu que cette réalisation serait d'un coût élevé qui ne rentrerait pas dans l'enveloppe budgétaire décidée par le Conseil Général car techniquement cela est difficilement réalisable pour cause de différences de niveaux.

☛ La pose d'un ralentisseur est suggérée car certains automobilistes qui empruntent l'allée de Creil roulent à une vitesse excessive.

☛ Il est demandé aux forces de l'ordre de redoubler de vigilance concernant les véhicules qui utilisent la rue du château à contre sens.

☛ L'emplacement des poteaux sur les nouveaux trottoirs du sentier des Basses Fosses et de la ruelle Huet empêche la circulation des landaus et des fauteuils de personnes handicapées.

3) Stationnement dans le Centre Ville

☛ Les difficultés pour stationner dans le Village et notamment sur le P7 sont évoquées.

☛ Il est proposé qu'un terrain disponible mais appartenant au Ministère de la Justice soit transformé en parking.

Il est déclaré que ce terrain n'est pas à vendre pour le moment.

☛ Des habitants signalent l'insuffisance de la surveillance de la zone bleue par les forces de l'ordre.

☛ Il est observé la présence de voitures ventouses qui gênent le stationnement devant le cimetière.

☛ La création de nouveaux immeubles collectifs dans le Village va accroître les problèmes de stationnement.

Monsieur BONNARD précise que 54 places de stationnements supplémentaires vont être mis à la disposition du public dès la livraison des nouveaux appartements.

☛ Monsieur BOULAY propose la création d'un groupe de travail pour les personnes intéressées.

4) Informations sur les réformes en matière d'assainissement

☛ Serge LOTERIE informe les participants sur une loi récente qui durcit les conditions et les contrôles des usagers qui ne sont pas raccordés au tout à l'égout (environ 5 millions de foyers en France).

☛ En 2020, il sera obligatoire de faire contrôler sa fosse septique ainsi que l'épandage souterrain.

☛ Monsieur LOTERIE est à la disposition des personnes souhaitant des réponses concernant la taxe d'assainissement.

5) Informations sur le commerce au Village : arrivées / départs

☛ Daniel AUGUSTE, Conseiller Municipal au Commerce et à l'Artisanat annonce la vacance des locaux occupés par AGF.

L'installation d'un opticien est en discussion.

☛ Le salon de toilettage fermera ses portes en novembre prochain ce qui va permettre à la Banque LCL de s'agrandir.

☛ Le café restaurant « L'Avenir » est ouvert et dispose d'un point presse.

☛ Le magasin « l'Orchidée » propose des vêtements, lingerie et accessoires.

☛ La signalisation directionnelle des commerces fait l'objet d'une étude par Val de France avec la chambre de commerce qui devrait s'achever à la fin de l'année.

☛ Certaines personnes aimeraient que l'antenne de la chambre de l'aérien à Villiers le Bel ait un rôle moteur pour faciliter l'installation de nouveaux commerçants afin de recueillir notamment de subventions par le biais de l'Union Européenne.

6) Informations sur le résultat des fouilles archéologiques à Saint-Didier

☛ Les fouilles ont été effectuées mais pas encore interprétées.

Elles portent sur une période de 1500 ans avec la découverte de l'assise d'une église romane primitive ainsi que des restes du prieuré et d'un espace funéraire.

☛ Il a été découvert que l'école Saint Didier a été installée dans un des bâtiments du prieuré en 1835.

☛ L'ensemble des éléments prélevés fait l'objet d'un examen en laboratoire.

☛ Une portion du mur du cœur de l'église romane sera conservée dans les fondations du nouveau bâtiment.

☛ Des pierres de piliers conservés seront mises en valeur.

☛ Monsieur BONNARD propose que Monsieur GENTILLY, Responsable des fouilles, fasse une présentation avec photos lors d'un prochain Conseil de quartier.

☛ Les travaux de l'église seront achevés en 2010 et une ouverture du culte est prévue pour septembre 2010.

7) Questions diverses

☛ Il est souhaité que le compte-rendu soit diffusé plus rapidement.

☛ Il est précisé que les locaux destinés à la sécurité sociale seront terminés en 2011.

Une permanence à la Maison de quartier Salvador ALLENDE ainsi qu'au Foyer Raymond Labry se met en place à compter du 26 octobre 2009.

☛ Des informations sont attendues au sujet de l'étude liée au contrôle du versement de la taxe d'habitation pour les nouveaux arrivants à Villiers le Bel (Boîtes aux lettres multiples sur certains pavillons).

☛ La demande a été transmise au service financier en coopération avec les services fiscaux.

☛ Un point sera procédé lors de la prochaine réunion.

☛ Le nettoyage des murs de l'Eglise et du balayage des trottoirs rue Victor Gouffé, rue Jules Ferry et au Val Roger n'est pas toujours satisfaisant.

Il est indiqué que la balayeuse est de nouveau en panne.

☛ L'insécurité ruelle du Colombier nécessite des passages réguliers de la Police Municipale.

Monsieur DESJARDINS représentant de la Police Nationale, présent, fait part du souhait de réaliser des passages sur le quartier par rapport aux demandes évoquées par les habitants.

☛ Il est prévu de mettre la ruelle en ligne pour sécurisation et de créer un espace public.

Le bâtiment de la maison Muller pourrait quant à lui être occupé par des logements pour personnes handicapées.

☛ Monsieur DESJARDINS précise que l'UTEQ (Unité Territoire des Quartiers) sera amené prochainement à étendre son activité sur le quartier du Val Roger et se met à la disposition des personnes désirant le rencontrer sur demande.

☛ La situation de stationnement rue des Morillons, rue Jules Ferry devrait se trouver améliorer à l'achèvement des travaux de l'école Saint Didier par la mise en place d'une dépose-minute des élèves.

☛ Des difficultés sont signalées dû au stationnement des poubelles, rue du Prieuré.

☛ A propos de la collecte des encombrants, il est envisagé un enlèvement à la demande pour les immeubles collectifs.

☛ La collecte mensuelle des encombrants étant maintenue pour les pavillons.

☛ Une intervention est demandée au sujet de la présence de jardin sauvage derrière le château d'eau au Mont Griffard.

Il est précisé qu'un constat a été dressé par un huissier et a été transmis au Procureur de la République.